



**Cellule régionale d'appui
(CRA) France Mobilités du
Centre-Val de Loire**



Webinaire « Covoiturage en Centre-Val de Loire » du 30 juin 2023

Foire aux questions

Vous pouvez télécharger les présentations des intervenants à l'adresse :

<https://www.francemobilites.fr/actualites/retour-sur-webinaire-covoiturage-en-region-centre-val-loire-du-30-juin-2023>

Table des matières

Services de covoiturage.....	3
Retour d'expérience des collectivités.....	4
Financements des projets de covoiturage.....	5
Évènements à venir.....	5

Les réponses apportées aux questions ci-après sont issues soit directement du contenu du webinaire, soit des connaissances des intervenants au webinaire ou membres de la cellule régionale d'appui. Ni l'ordre des thématiques, ni l'ordre des questions au sein de celles-ci ne reflètent une quelconque hiérarchie entre elles. L'ordre des questions ne reflète que l'ordre dans lequel elles ont été posées.

La cellule régionale d'appui France Mobilités n'a pas prévu d'autres webinaires sur le même sujet dans un avenir proche. Nous pourrions toutefois vous recevoir et vous conseiller de manière plus personnalisée, selon vos besoins et nos moyens, si vous le souhaitez. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec la cellule par mail à l'adresse suivante : centrevaldeloire@francemobilites.fr

La cellule régionale d'appui remercie tous les intervenants et les participants. Elle est intéressée par le retour de terrain, notamment des collectivités.

N'hésitez pas à faire remonter aux directions départementales des territoires ou aux membres de la cellule (cf adresse mail ci-dessus), les sujets pour approfondir cette thématique, afin de partager vos expériences sur ces questions.

Services de covoiturage

1. Comment marche la garantie « trajet » ?

Réponse : La Roue verte

→ Tous les trajets ne bénéficient pas du « trajet retour » assuré, car il est nécessaire d'équilibrer l'offre et de la demande. Et il vaut mieux éviter de faire appel à cette garantie car cela a un coût pour la collectivité (recours à un taxi).

→ La 1ère solution est donc le report vers le prochain conducteur qui sera susceptible de prendre en charge le passager. Si ce n'est pas possible, la garantie est activée.

2. Est-ce que Mobicoop sera intégrée à la plateforme JVMalin de la région (CC Val d'Amboise) ?

Réponse : Conseil régional Centre-Val de Loire

→ La plateforme JVMalin compte actuellement 3 opérateurs : Blablacar Daily, Klaxit, et Karos. Pour l'instant Mobicoop n'est pas intégrée mais la réflexion pour inclure des nouvelles plateformes est ouverte.

→ Si Mobicoop ou d'autres plateformes de covoiturage souhaitent y être intégrées, alors il est conseillé à ces plateformes de se faire connaître auprès de la Région et de montrer l'intérêt pour le territoire à être intégrées à JVMalin.

3. Comment la Région communique-t-elle autour de la plateforme JVMalin auprès des habitants et des élus (CC Autour de Chenonceau) ?

Réponse : Conseil régional Centre-Val de Loire

→ La Région va bientôt mettre en place un module de formation de conseil en mobilité de 1er niveau. Il est prévu que la plateforme JVMalin soit intégrée à ce module. Cette formation sera à destination des agents en gare SNCF mais peut aussi être à destination des communautés de communes, des communes, et des maisons France Services.

L'objectif est de permettre en local, d'offrir une information complète sur les solutions de mobilité sur le territoire (JVMalin, Réseau Rémi, le covoiturage, location de vélos, ...).

Cette formation en conseil de mobilité sera prise en charge par la région Centre-Val de Loire.

4. Est-ce qu'Illicov fonctionne uniquement via une application ?

Réponse : Ecov

→ Oui, Illicov fonctionne avec une application numérique, pour permettre l'appareillage entre conducteurs et passagers. En plus, l'application permet aux trajets d'être remontés dans le registre de preuve de covoiturage.

→ Pour les passagers usagers des lignes de covoiturage à haut niveau de services (adaptées sur les pénétrantes de grandes agglomérations telles que Lyon ou Grenoble, ...), une application mobile est nécessaire. Ce service dispose également d'arrêts bien aménagés le long des lignes et d'une assistance téléphonique.

→ Pour les passagers usagers de lignes de covoiturage spontané et solidaire (davantage pertinentes en milieu peu dense), il n'y a pas besoin d'application mobile pour le passager. En effet, il suffit juste de se positionner devant l'arrêt qui affiche par un panneau lumineux différentes destinations. Il suffit de sélectionner sa destination via un bouton poussoir.

5. Dispose-t-on d'une cartographie des services de Mobicoop en région Centre-val de Loire ?

Réponse : Mobicoop

→ La cartographie sera transmise ultérieurement.

Retour d'expérience des collectivités

1. Quels critères ont conduit les collectivités à choisir Mobicoop , Klaxit ou autres ?

Réponse : Syndicat des mobilités de Touraine (SMT)

→ Il y a eu des propositions de KLAXIT et KAROS. Une analyse d'offre a été opérée comme pour un appel d'offre (ces 2 plateformes étant référencées dans les centrales d'achat UGAP et CATP).

Le choix s'est fait sur des aspects financiers en premier lieu, mais l'angle d'attaque de KLAXIT avec un accompagnement des employeurs a plus convaincu.

Toutefois, la proposition de KAROS demeure intéressante. C'est pourquoi, le SMT envisage d'avoir une convention multi-partenaires qui pourrait intégrer d'autres opérateurs.

Réponse : PETR Forêts d'Orléans – Loire Sologne

→ D'autres territoires voisins avaient déjà choisi un opérateur, Rézo Pouce à l'époque. Leur proposition était flexible et adaptée à des personnes qui n'ont pas forcément accès au numérique. L'idée était de proposer aux habitants un maillage cohérent de covoiturage avec le même opérateur.

2. Comment s'est déroulée l'étude « Point-Noeuds » du CD 45 ?

Réponse : Conseil départemental du Loiret

→ Le BE qui accompagne le CD45 est VIZEA (LesEnR). Après l'adoption fin 2022 du schéma départemental de covoiturage dans lequel on retrouve des propositions de lignes de covoiturage, le CD45 a lancé une étude permettant de préciser la localisation des points-noeuds multimodaux et leur niveau de service.

La mise en œuvre des lignes de covoiturage interviendra plus tard à l'issue de l'étude.

→ Le coût de l'étude au niveau départemental est de 65 k€ TTC avec une prise en charge de l'ADEME de 50%

Financements des projets de covoiturage

1. Financements ADEME

→ L'Ademe propose des dispositifs d'aides à la mobilité notamment celui sur les relais (poste de chargé de mission possible) :

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=vous_etes%3ACollectivite%3A9 / Administration&aap%5B1%5D=theme%3A54

2. Financement Banque des Territoires

→ Pour compléter un plan de financement concernant tous projets à long terme (ex : aire de covoiturage), la Banque des territoires peut prêter aux collectivités avec un taux bonifié (prêt au taux du livret A + 0,4 au lieu de 0,53).

→ Pas de minimum pour la demande de prêt

→ Le taux est le même pour toutes les collectivités.

→ Pour des projets à plus court terme de 15 à 25 ans d'amortissement (équipement, infrastructures, ...) la Banque des Territoires peut financer à taux fixe avec une ressource européenne.

3. Financement Fonds vert

→ Le fonds vert peut notamment financer des études de schéma directeur d'implantation d'aires de covoiturage avec un taux de base de 50 % du coût de l'étude.

4. Est-on obligé d'avoir un document de cadrage (plan mobilité, schéma directeur...) pour demander des financements (réalisation d'aires de covoiturage) ou bien est-ce qu'une étude réalisée en interne par nos techniciens peut suffire ?

Réponse : DREAL Centre-Val de Loire

→ Jusqu'à présent, dans le cadre du Fonds Vert, il n'a pas été exigé de document de cadrage.

→ Le projet doit être réfléchi, doit montrer le gain sur la mobilité du quotidien, et doit montrer la portée intercommunale du projet.

5. Le fonds vert se poursuivra-t-il en 2024 ?

→ En avril de cette année, la 1ère ministre a annoncé une pérennité du Fonds vert en 2024. Mais pour l'instant, il n'y a pas d'information sur le mode opératoire, sur l'enveloppe, ni sur le dispositif qui sera employé.

Évènements à venir

Le 9 novembre 2023 : Forum de mobilité durable à Orléans

La CRESS organise, en partenariat avec la Région et l'ADEME et le soutien technique de la cellule régionale d'appui France Mobilités, un forum sur la mobilité durable à Orléans. Ce sera l'occasion de rencontrer les acteurs de l'ESS qui proposent des réponses à cet enjeu ! Contact : Edouard de Ste Maresville - e.desaintmaresville@cresscentre.org